

DECISION DU PRESIDENT

N° DP_2024_29

Attribution d'un marché pour les

TRAVAUX D'AMENAGEMENT DU LOTISSEMENT « PAE MONPLAISIR SUD »

Le Président de la Communauté de Communes du Pays de Nay,

Vu la délibération du 24 octobre 2022 portant délégation au Président pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants et modifications en cours d'exécution, lorsque les crédits sont inscrits au budget, étant précisé que les signatures requises pourront être manuscrites ou électroniques,

Vu la consultation lancée le 14 mai 2024 dont la date limite de réception des offres était fixée au 14 juin 2024 à 12h00,

Vu les offres reçues dans les délais sous forme dématérialisée, sur la plateforme AMPA,

Pour le lot n° 1 – Terrassements – Assainissements – Voirie – Réseaux secs

- SARL LAPEDAGNE TRAVAUX PUBLICS reçu le 14/06/2024 à 09h26
- CASTILLON TP reçu le 14/06/2024 à 10h20
- SOGEBE TRAVAUX PUBLICS reçu le 14/06/2024 à 11h15

Pour le lot n° 2 – Adduction d'eau potable et défense incendie

- SOGEA SUD OUEST HYDRAULIQUE reçu le 14/06/2024 à 09h25
- SARL LAPEDAGNE TRAVAUX PUBLICS reçu le 14/06/2024 à 09h26
- CASTILLON TP reçu le 14/06/2024 à 10h20
- SOGEBE TRAVAUX PUBLICS reçu le 14/06/2024 à 11h15

Considérant que l'analyse a été réalisée conformément aux critères définis dans le dossier de consultation des entreprises,

DÉCIDE

Article 1^{er} : De signer avec l'entreprise :

Pour le lot n° 1 – Terrassements – Assainissements – Voirie – Réseaux secs

Titulaire : Mandataire : SARL LAPEDAGNE TRAVAUX PUBLICS

32 Avenue Charles de Gaulle - 64800 COARRAZE

Siret : 419 128 129 00048

lt@lapedagne.fr – delphine@lapedagne.fr

05 59 61 39 22

Co-traitant 1 : SAS SOCIETE D'EXPLOITATION DE L'ENTREPRISE BAYOL

3 route de Pau 65420 - IBOS

Siret : 309 868 917 00027

marilyne.forment@bayol-tp.fr

07 61 78 41 83

Le montant du lot n° 1 du marché s'élève en euros hors taxes à :

354 749,90 euros Hors taxes

La PSE 1 « « Mise en œuvre d'une résine gravillonnée sur les parkings et accès des lots » n'a pas été retenue par la maîtrise d'ouvrage.

Envoyé en préfecture le 11/09/2024

Reçu en préfecture le 11/09/2024

Publié le

ID : 064-246401756-20240911-DP_2024_29_01-CC

S²LOW

Pour le lot n° 2 – Adduction d'eau potable et défense incendie
Titulaire : SNATP Sud-Ouest, Ets de SOGEA SUD-OUEST HYDRAULIQUE
2 Rue Principale
Siret : 525 580 197 00115
snatp.so@vinci-construction.fr
05 59 81 34 34

Le montant du lot n° 2 du marché s'élève en euros hors taxes à :
20 275,00 euros Hors taxes

Article 2 : Ampliation de la présente décision sera transmise à M. le Trésorier de Nay.

Fait à BENEJACQ, le *11 septembre 2024*
Christian PETCHOT-BACQUE
Président de la
Communauté de communes du Pays de Nay



Outre les recours gracieux qui s'exercent dans le même délai, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de PAU ou effectué par voie dématérialisée sur le site www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.